

Electricité du bâtiment

CAP Préparation et Réalisation d'Ouvrages Electriques BP Installations en Equipements Electriques

Le titulaire du CAP Pro Elec :

- **INSTALLE** des équipements électriques : il met en place les matériels, raccorde les appareils.
- **MET EN SERVICE** : il effectue les essais de sécurité, effectue ou participe à la mise en service et à la livraison de l'installation.
- **ASSURE LA MAINTENANCE** : il exploite une procédure détaillée d'aide au dépannage, dépanne l'installation par échange des éléments défectueux.

Le titulaire du BP IEE, qualifié et autonome, est capable de :

- **REALISER** des installations électriques en courants faibles (alarmes, téléphones, informatique, vidéo, etc...).
- **ASSURER** la mise en service d'une installation et sa maintenance.
- **ORGANISER** le travail.
- **CONSTITUER** des dossiers techniques.
- **ANIMER** une petite équipe sur un chantier de taille réduite.

Leurs secteurs d'activités :

Les entreprises du bâtiment, les artisans.

Domaines techniques :

L'éclairage, la distribution faible puissance dans les locaux tertiaires et domestiques, la pose et le raccordement dans les domaines de la force pour la distribution de puissance, l'installation de dispositifs de communication, de gestion, d'alarmes et de sécurité (pose et raccordement).

L'alternance :

14 semaines à la MFR, 2 ans de formation rémunérée.
Sous contrat d'apprentissage.

Examen :

CCF (Contrôles en Cours de Formation) au CFA et en entreprise.

Contenu de la formation :

Enseignements général et professionnel (gestion de l'alternance, atelier, technologie, schéma, électrotechnique) : 35 h par semaine.

Les Débouchés :

Pour le **CAP PRO ELEC** : possibilité de poursuite d'étude en BP IEE ou intégration au milieu professionnel.

Pour le **BP IEE** : BAC PRO en 1 an ou intégration en milieu professionnel.

